

---

**Présidence : Autriche****1136<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 9 mars 2017Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 13 h 10  
Reprise : 14 h 50  
Clôture : 16 h 252. Président : Ambassadeur C. Koja3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : EXPOSÉS DE M<sup>me</sup> HANNA HERBST, RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE DE VICE AUSTRIA, ET DE M<sup>me</sup> TERESA HAVLICEK, RÉDACTRICE EN CHEF DU CONTENU EN LIGNE DE WIENERIN.AT, SUR LA SÉCURITÉ DES FEMMES JOURNALISTES EN LIGNE

Examiné au titre du point 2 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE L'OSCE POUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Président, M<sup>me</sup> T. Havlicek, M<sup>me</sup> H. Herbst, Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/2/17/Rev.2), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/323/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/325/17), Suisse (PC.DEL/319/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/312/17), Turquie, Canada (PC.DEL/338/17 OSCE+), Biélorussie, Géorgie (PC.DEL/309/17 OSCE+), Kazakhstan, Arménie

(PC.DEL/330/17), Norvège (PC.DEL/322/17), Bosnie-Herzégovine (également au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie) (PC.DEL/301/17 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/298/17/Corr.1 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/304/17), Saint-Siège (PC.DEL/299/17 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2017

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1245 (PC.DEC/1245) sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/305/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/324/17), Suisse (PC.DEL/320/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/327/17), Turquie (PC.DEL/313/17 OSCE+), Canada (PC.DEL/339/17 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/310/17), Ukraine
- c) *Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars 2017* : Président, Canada, Suisse (PC.DEL/321/17 OSCE+), Slovénie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Moldavie, du Monténégro, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine) (PC.DEL/303/17), Fédération de Russie (PC.DEL/314/17), Saint-Siège (PC.DEL/302/17 OSCE+), Biélorussie

- d) *Droits des enfants réfugiés le long des itinéraires de migration vers l'Europe* : Fédération de Russie (PC.DEL/315/17), Malte-Union européenne
- e) *Fermeture des « points de passage » dans la région abkhaze occupée de la Géorgie* : Géorgie (PC.DEL/311/17 OSCE+), Canada (également au nom de la Norvège) (PC.DEL/341/17 OSCE+), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/326/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/334/17), Fédération de Russie (PC.DEL/318/17)
- f) *Nécessité de mener des négociations de fond en vue de parvenir à un règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan* : Président, Azerbaïdjan (PC.DEL/307/17 OSCE+)
- g) *Situation politique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/333/17), Malte-Union européenne (l'Albanie et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/328/17/Rev.1), Canada (PC.DEL/340/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/317/17), ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie
- h) *Appel à la libération de M. M. Huseynov en Azerbaïdjan* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/332/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/329/17), Azerbaïdjan
- i) *Crimes inspirés par la haine aux États-Unis d'Amérique* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/331/17), Fédération de Russie (PC.DEL/316/17), Canada
- j) *Nécessité d'appliquer les accords conclus aux sommets de Vienne et de Saint-Pétersbourg* : Arménie (PC.DEL/336/17 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/308/17 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite effectuée par le Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'antisémitisme en Moldavie du 28 février au 3 mars 2017* :  
Président

- b) *Exposé informel de l'Envoyé personnel pour les activités menées par les opérations de terrain au Kirghizistan et au Tadjikistan* : Président
- c) *Soixante-quinzième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) d'Ergneti tenue le 2 mars 2017* : Président
- d) *Point sur les processus de sélection pour les postes de Secrétaire général de l'OSCE et de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme* : Président
- e) *Point sur le processus de recrutement pour le poste de Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Participation du Secrétaire général à la 13<sup>e</sup> Conférence internationale de l'Initiative des étudiants de l'Académie diplomatique (DASI) tenue à l'Académie diplomatique à Vienne, les 3 et 4 mars 2017* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/43/17 OSCE+)
- b) *Événements récents liés aux opérations de la Mission spéciale d'observation en Ukraine* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/43/17 OSCE+)
- c) *Participation d'un représentant du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE au débat d'experts internationaux sur le thème « De l'argent pour la terreur et le crime : la montée des super-réseaux financiers illicites de portée mondiale » tenu à Washington, D.C., le 2 mars 2017* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/43/17 OSCE+)
- d) *Lancement d'un nouveau processus de gestion des performances du personnel à l'échelle de l'ensemble de l'OSCE* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/43/17 OSCE+)
- e) *Publication d'avis de vacance pour des postes d'observateur au sein de la Mission spéciale d'observation en Ukraine* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/43/17 OSCE+)
- f) *Adieux à la Conseillère spéciale de l'OSCE pour les questions de parité des sexes, M<sup>me</sup> M. Beham* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/43/17 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections législatives prévues en Allemagne le 24 septembre 2017* : Allemagne (PC.DEL/306/17 OSCE+)

- b) *Publication, par le Département d'État des États-Unis d'Amérique, des rapports par pays de 2016 sur les pratiques en matière de droits de l'homme : États-Unis d'Amérique*
- c) *Élection présidentielle prévue en Serbie le 2 avril 2017 : Serbie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 16 mars 2017 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1245  
9 March 2017

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1136<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1136 du CP, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1245**  
**DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE**  
**DE L'OSCE DE 2017**

(Palerme, Italie, 23 et 24 octobre 2017)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de l'Italie d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 et comme suite aux discussions menées avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 à Palerme (Italie), les 23 et 24 octobre 2017.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront précisés dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération et soumis au Conseil permanent pour adoption.